

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU JEUDI 15 JUIN 2005

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal est lu et accepté tel que présenté.

2. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2004

Rapporteur : Stéphane Rötheli

Les comptes 2004 sont présentés en détail par le rapporteur. Le total des recettes s'élève à fr. 365'079.40 et des dépenses à fr. 346'900.75. Le reliquat actif pour 2004 est donc de fr. 18'178.65. Il précise que ce résultat provient principalement du chapitre des impôts.

Sur la base du rapport de la Commission de vérification des comptes, les comptes 2004 sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité.

3. Information et prise de position sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC

Rapporteur : André Gafner

André Gafner donne un rapport sur les conséquences de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC qui contraint les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement la privatisation de tous les secteurs dits de services. Afin de montrer son désaccord, le groupe ATTAK, suggère aux Autorités communales de prendre position et d'adopter une résolution condamnant cet accord.

Pierre-André Comte propose d'intervenir auprès du Gouvernement jurassien l'invitant à intéresser la population jurassienne aux conséquences de l'application de l'AGCS et, le cas échéant, à faire connaître les craintes, oppositions et revendications des collectivités locales aux autorités fédérales.

Francis Monnin souligne qu'une action plus globale aurait plus d'impact envers les instances intéressées. A ce propos, Pierre-André Comte, député, relève une faiblesse de coordination entre les communes du canton.

Le rapporteur précise qu'il y a une volonté de coordonner cette action et que toutes les communes de Suisse seront contactées.

Il donne connaissance de la résolution annexée au présent procès-verbal déclarant la commune de Vellerat « zone hors AGCS » et invite les citoyens à accepter cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote pour l'acceptation de la résolution présentée. Au vote final, le point 3 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Divers.

Quelques interventions ont été demandées, notamment sur la gestion du pâturage visant à sauvegarder les divers éléments du patrimoine rural en assurant les activités humaines

=

(agriculture, sylviculture et loisirs). Charles Flück, conseiller communal, donne des informations sur le projet d'un concept écologique de la gestion du pâturage. Il fait un petit historique sur l'entretien et les négociations du contrat de bail.

Pierre-André Comte donne connaissance du communiqué de presse du 9 juin 2005 relatant le déroulement de l'assemblée du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de Courrendlin et environs et donne quelques explications sur le chapitre se rapportant aux transports scolaires, notamment sur l'acquisition d'un nouveau véhicule correspondant aux normes de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite à toutes et à tous de belles vacances et clôt l'assemblée.